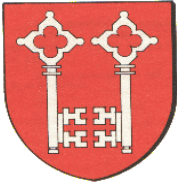


Commune :

HOCHSTATT

Département :

HAUT-RHIN



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 novembre 2011

Sont présents : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire

MM. et Mmes Marie-Thérèse BARTH, Matthieu HECKLEN, Elisabeth HASSLER, Thierry HAENLIN, Mathieu HARTMANN, Michel GENDRIN, Hugues SCHLIENGER, Jean-Marie FRANZAK, Huguette REINAUER, Guy LOCHER, Marie-Rose FOURNIER, David PRINZBACH, Jean-Pierre BADER, Guilaine WEISS, Jacques ECKENFELS, Martine BUIRETTE, Antoine BACH.

Sont absents excusés : .../...

Est absent : .../...

ORDRE DU JOUR

1. **Présentation du rapport établi par le Bureau d'Etudes IBEO sur le diagnostic énergétique des bâtiments communaux**
2. **Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 19 septembre 2011**
3. **Urbanisme**
 - ⇒ **Déclaration préalable**
 - ⇒ **Permis de construire**
4. **Finances**
 - ⇒ **Décision modificative N°1**
 - ⇒ **Redevance d'occupation du domaine public – France Telecom**
5. **Travaux**
 - ⇒ **Accessibilité mairie**
 - ⇒ **Réhabilitation Eglise – Travaux extérieurs**
 - ⇒ **Travaux d'égavage**
 - ⇒ **Programme des travaux patrimoniaux – Forêt communale (année 2012)**
 - ⇒ **Mission géotechnique G12 – Mise aux normes Mairie**
6. **Compte-rendu de délégation**
 - ⇒ **Aménagement paysager zone sportive : Réfection gazon et plantation d'un arbre**
 - ⇒ **Diagnostic Sécurité Incendie APAVE pour l'école élémentaire**
 - ⇒ **Extension de garantie du serveur informatique de la mairie et renouvellement anti-virus**
7. **Rapport d'activité 2010 de la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH**
8. **Divers**
 - ⇒ **Règlement du Cimetière : Prise en compte de l'Ossuaire et du Jardin du Souvenir**
 - ⇒ **Remerciements**

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Monsieur Guy LOCHER

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents, excuse Madame REINAUER qui l'a informé de son retard et salue les deux représentants de la presse.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il présente Monsieur PETIT du Bureau d'Etudes IBEO, qu'il a convié, afin d'exposer, à l'ensemble du Conseil Municipal, le rapport établi sur le diagnostic énergétique de certains bâtiments communaux.

1. Présentation du rapport établi par le Bureau d'Etudes IBEO sur le diagnostic énergétique des bâtiments communaux

Monsieur PETIT explique que cette mission a été commanditée par la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH et est financée, pour partie, par le Conseil Régional.

Pour la commune de HOCHSTATT, 3 bâtiments sont concernés :

- ⇒ l'école primaire,
- ⇒ les ateliers municipaux,
- ⇒ le bâtiment 2, rue des Plumes.

Il rappelle que l'objectif est de permettre à la CCSI et aux communes qui ont conventionné, de se positionner sur un programme de travaux d'investissement. Ceci, en analysant au préalable les pertes, rentabilité et factures d'énergie sur les 5 dernières années et en ayant pris soin d'identifier les différentes caractéristiques des bâtiments.

Un diagnostic a été établi sur l'état du système de chauffage, de même qu'une analyse globale sur l'isolation de chaque bâtiment, sur place, à partir des plans et à partir des consommations énergétiques.

Il évoque une consommation de 300 mwh/an ce qui correspond à 30 000 l de fuel /an, soit une facture d'environ 16 000 à 17 000 €.

Monsieur PETIT explique que ces 3 bâtiments sont différents, que leur problématique est différente, évoquant respectivement rafraîchissement, requalification/réaménagement, rénovation thermique.

Il propose une première tranche de travaux afin d'initier la démarche sur le plan énergétique : tout d'abord, réaliser des travaux immédiatement programmables sur le plan financier et vérifier que ceux-ci ne font pas l'objet d'une intervention liée (par ex. : refaçon d'une armoire électrique en même temps que la pose de régulateurs).

Le constat est fait que les 3 bâtiments ne consomment pas excessivement d'énergie, par rapport à ce que l'on pouvait en attendre.

La démarche et les différents travaux à mener peuvent garantir une économie de 7 tonnes de CO² par an.

Certains travaux pourront bénéficier d'une aide du Conseil Régional, dès lors qu'ils répondent à un critère de performance.

Monsieur PETIT fournit un rendu bâtiment par bâtiment :

1) Ecole Primaire :

Un bâtiment d'une surface d'environ 1 300/1 400 m².

La structure bénéficie d'une chaufferie-bois, depuis 2006, qui donne entière satisfaction et contribue au maintien de coûts d'énergie relativement bas.

Il semble, dans ce cas de figure, difficile de rentabiliser davantage par la réalisation de travaux.

Ce bâtiment est répertorié en classe C. Une bonne classe pour Monsieur PETIT, rappelant au passage, que l'échelle va de A à H, H étant le degré le plus mauvais.

Il estime que même si des travaux étaient envisagés, la classe énergétique de ce bâtiment resterait inchangée.

2) Les Ateliers Municipaux :

Là, les coûts relevés sont beaucoup plus élevés.

Le bâtiment est en classe D. C'est une structure qui est peu chauffée, ce qui signifie que si elle l'était plus, son classement serait encore plus mauvais.

Les tarifs appliqués sont conformes aux besoins du bâtiment.

Monsieur PETIT propose : un doublage thermique, de changer les portes sectionnelles et d'installer un régulateur qui se coupe automatiquement dès que la porte s'ouvre puis qui « relance » le chauffage dès que celle-ci se referme. Ceci pourrait permettre de gagner un rang en matière de classification d'énergie, donc, de passer en classe C, avec une économie possible de 5 000 € / an.

Le montant de ces travaux est estimé à 53 000 €

Monsieur PETIT précise qu'au niveau des 3 bâtiments concernés par la mission, la proposition effectuée pour les ateliers municipaux, est la plus intéressante à approfondir, car le résultat peut être obtenu dans un temps relativement court, alors que les travaux préconisés pour les 2 autres bâtiments s'inscrivent à plus long terme.

3) Bâtiment rue des Plumes :

Ce bâtiment est le plus mal isolé des 3, classé en E. Sa consommation énergétique est très élevée + de 13 € / m² par an pour peu de surface chauffée.

Il nécessiterait des travaux d'isolation avant de procéder au changement de la chaudière, ainsi que de prévoir un système de ventilation pour le logement.

A ceci viendrait également se rajouter des travaux d'isolation extérieure.

Monsieur PETIT évalue une dépense de 20 000 € pour une économie de 1 000 € / an, soit une durée d'amortissement de 20 ans.

Il rajoute, toutefois, que ce bâtiment peut être intégré au programme « Energivie ».

Madame BUIRETTE se pose la question de l'intérêt de la commune.

Monsieur le Maire lui répond, qu'effectivement, pour l'instant la commune n'a aucun intérêt puisque ce sont les locataires qui assument les coûts de chauffage.

Il rappelle que, contrairement à l'obligation réglementaire de mise aux normes « accessibilité » des bâtiments publics au 01/01/2015, il n'y a aucune contrainte en matière énergétique.

En conclusion, Monsieur PETIT explique que cet audit énergétique mené au niveau de certains bâtiments communaux sera toujours valable dans 5 ans.

Monsieur GENDRIN demande s'il n'y a pas trop de déperditions au niveau du toit de l'école primaire.

Monsieur le Maire émet quelques doutes sur les plafonds de l'école, et, précise que les travaux qui seront entrepris, devront être précédés d'études.

Pour Monsieur PETIT, il s'agit effectivement plus de déperditions que de fuites.

Il propose de se rendre sur les lieux avec une caméra thermique.

Monsieur GENDRIN revient sur les problèmes constatés au niveau des portes sectionnelles des ateliers municipaux.

Monsieur HECKLEN explique que la régulation a été abîmée, ainsi, dès lors que les sapeurs-pompiers utilisent les locaux, ils « forcent » le système de chauffage. Il insiste sur le coût élevé du remplacement de la régulation.

Monsieur le Maire remercie Monsieur PETIT pour ses explications. Il est convenu d'une reprise de contact afin de se rendre sur les sites, munis d'une caméra thermique.

Puis, Monsieur le Maire invite ses collègues à passer à l'examen de l'ordre du jour de la présente séance.

2. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 19 septembre 2011

Madame BUIRETTE souhaite obtenir une précision quant à la mise en place ou non d'une boîte aux lettres au niveau de la mairie, en plus de celle, déjà en fonction rue des Ecoles.

Monsieur le Maire confirme que cette éventualité est envisagée dans le cadre des travaux de mise aux normes accessibilité du bâtiment.

Pour l'instant, la boîte aux lettres rue des Ecoles reste opérationnelle, et, si une boîte était installée au niveau de la mairie ce serait dans un deuxième temps, s'il y a enlèvement de celle rue des Ecoles.

Le procès verbal de la réunion du 19 septembre 2011 n'appelant pas d'autres observations, est adopté à l'unanimité.

3. Urbanisme

3.1. Déclarations préalables

Cinq déclarations préalables ont été réceptionnées en mairie, à savoir :

- Déposée par Monsieur Joseph GARCIA domicilié à HOCHSTATT, 6, rue de la Chapelle, pour le remplacement de fenêtres et de volets, ainsi que pour la rénovation de la toiture à l'identique sur la maison située section 01 – parcelles 71a et 71b.
- Déposée par Monsieur Angelo LISI, domicilié à HOCHSTATT – 1, rue de Galfingue, pour la mise en place d'un abri de jardin en bois et l'édification d'un mur en béton sur limite de propriété situé sur la parcelle cadastrée section 03 – N° 247/36.
- Déposée par Monsieur Joël WELTER, domicilié à HOCHSTATT – 4, rue du Dammberg, pour la construction d'un mur de clôture sur limite séparative sur le terrain situé section 04 – parcelles 361/98 et 360/98.
- Déposée par Monsieur Jean-Philippe BENARD, domicilié à HOCHSTATT – 7, rue des Plumes, pour des travaux de modification, de suppression et de création d'ouvertures de fenêtres sans opérer de création de surface sur la maison cadastrée section 01 – parcelles 251, 254 et 255.
- Déposée par la Société SCI GLOUGLOU représentée par Monsieur Olivier PHEULPIN, domicilié à HOCHSTATT – 14, rue Soland, pour la mise en place de deux vélux sur la toiture sans opérer de création de surface sur la maison située section 05 – parcelle n° 211/75.

Un avis favorable a été émis pour toutes ces déclarations préalables.

3.2. Permis de démolir

- Déposé par Monsieur Joël WELTER, domicilié à HOCHSTATT – 4, rue du Dammberg, pour la démolition d'un poulailler sur le terrain section 04 – parcelle 361/98.

Un avis favorable a été émis pour cette demande de démolition.

4. Finances

4.1. Décision Modificative N°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de régulariser la situation déficitaire de plusieurs comptes :

- a) Dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage n° 89/2002 signée avec le Conseil Général, relative aux travaux de voirie de la RD 18V, le Département a effectué à tort un versement de 19 993,71 € à l'attention de la collectivité.

Afin de pouvoir rembourser ce trop perçu, il y a lieu de prévoir un transfert de crédits :

- | | |
|--------------------------------|---------------|
| - Article 2313 – opération 016 | - 19 993,71 € |
| - Article 1323 | + 19 993,71 € |

- b) Un crédit de 2 000 € a été voté au Budget Primitif 2011 pour la réalisation de travaux de mise aux normes électriques au niveau du bâtiment 2, rue des Plumes.

La prestation s'est toutefois élevée à 2 630,48 €.

Monsieur le Maire explique qu'il y a donc lieu de compenser cette dépense par une économie sur un compte excédentaire.

- Article 2313 – opération 016 - 640,00 €
- Article 2313 – opération 020 + 640,00 €

- c) Enfin, Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de procéder à un transfert de crédit destiné, au vu des différents marchés et avenants en cours, à réévaluer le montant affecté aux travaux de réhabilitation extérieure de l'église Saints Pierre et Paul.

- Article 2313 – opération 014 - 38 000,00 €
- Article 2313 – opération 022 + 38 000,00 €

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal autorise ces virements de compte à compte à l'intérieur de la section d'investissement, au niveau du Budget Primitif 2011.

4.2. Redevance d'occupation du domaine public – France Telecom

VU le décret N° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif à la redevance d'occupation du domaine public routier de télécommunication.

CONFORMEMENT à la délibération du Conseil Municipal prise en date du 03 décembre 2007, fixant cette redevance et adoptant une revalorisation annuelle du montant,

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

Type d'implantation	Situation au 31/12/2010	Tarifs plafonnés 2011	Redevance Attribuée
Artère aérienne	12,112 km	49,29 €	597,00 €
Artère souterraine	51,952 km	36,97 €	1 920,66 €
Emprise au sol	5,200 m ²	24,64 €	128,13 €
TOTAL DE LA REDEVANCE			2 645,79 €

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la proposition de Monsieur le Maire ;
- décide de fixer le montant de la redevance à 2 645,79 €.

5. Travaux

5.1. Accessibilité de la mairie

Monsieur le Maire rappelle que le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006, impose aux établissements publics la mise aux normes accessibilité pour le 1^{er} janvier 2015.

Un projet a été présenté par le Cabinet LEGROS-COIFFIER et approuvé par le Conseil Municipal en date du 14 juin 2010. Une étude de sol a été entreprise.

Le rapport particulièrement mauvais de cette dernière, nécessitant de nouveaux sondages, a obligé le maître d'œuvre à revoir sa copie.

Un nouveau projet a donc été présenté par Monsieur COIFFIER en Commissions Réunies le 24 octobre dernier, dont l'estimation financière HT, se décompose en 2 phases, de la manière suivante :

1) Travaux intérieurs

- Montant H.T. : 19 900,00 €
- Montant TTC : 23 800,40 €

2) Travaux extérieurs

- Montant H.T. : 224 200,00 €
- Montant TTC : 268 143,20 €

Quant aux recettes attendues, Monsieur le Maire annonce un accord de principe

- au titre de la DETR pour un montant de 97 000 €
 - au titre d'une subvention du CG68 pour 25 000 €
- Soit 122 000 € HT

Dans sa séance du 24 octobre 2011, les Commissions Réunies ont émis un avis favorable au nouveau projet proposé par le Cabinet d'architectes LEGROS-COIFFIER.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal ce nouveau projet, adapté aux vicissitudes du sol, estimé, pour

- les travaux intérieurs à 19 900 € HT, soit 23 800,40 € TTC
- les travaux extérieurs à 224 200 € HT, soit 268 143,20 € TTC

Monsieur SCHLIENGER exprime son scepticisme mettant en exergue le coût élevé des fondations spéciales et leur efficacité, illustrant son propos en donnant l'exemple du Clubhouse, dont les murs des vestiaires sont déjà fissurés.

Les fondations spéciales sont-elles une garantie suffisante ?

Monsieur LOCHER regrette que la Commission des Travaux ne se soit pas réunie en amont, pour faire une analyse de l'existant.

Il évoque une configuration difficile ; certains bureaux ressemblent plus à des couloirs, l'absence d'un réel bureau pour les adjoints, le manque de lieu de stockage, le fait qu'aucune fenêtre ne puisse être ouverte en oscillo-battant.

Il estime qu'il eut été préférable de chiffrer l'ensemble de ces travaux afin de prévoir une nouvelle mairie.

Monsieur le Maire rappelle le coût du « Périscolaire » à HOCHSTATT de 700 000 € en 2005-2006 et celui, aujourd'hui, à SPECHBACH LE BAS de 1 200 000 €, précisant que la seule réserve foncière possible à l'implantation d'une nouvelle mairie est le terrain jouxtant la salle de la Société de Musique, où il faudrait également des fondations spéciales.

Projet qui avoisinerait 1 000 000,- d'euros et qui ne serait aidé que par le Conseil Général, à hauteur de 60 000 €. Financièrement, cette solution mettrait en péril la possibilité de réaliser d'autres investissements, pourtant nécessaires, dans les prochaines années.

Il informe également ses collègues élus que l'opportunité des travaux de mise aux normes sera saisie pour remettre aux normes le câblage informatique de la mairie.

Monsieur LOCHER revient sur l'exiguïté de la cuisine, le manque de vestiaires et d'espace, insistant sur le fait que les problèmes déjà existants seront tout simplement reportés.

Pour Monsieur le Maire, ceci signifie qu'il faudrait engager des dépenses supplémentaires pour commander une nouvelle étude.

Il reprend, car cet aspect n'est pas à négliger, l'un des objectifs de la Réforme Territoriale, qui est la mutualisation des services, des compétences, et, donc la nécessité de l'intégrer dans toute initiative de transformation.

Il rappelle qu'un espace de stockage peut s'organiser à côté de la chaufferie et qu'une possibilité d'aménagement du grenier est bien réelle.

Monsieur SCHLIENGER s'interroge sur les conséquences du non respect de la date butoir du 1^{er} janvier 2015 et souhaite savoir si le coût des travaux diffère par rapport au premier projet présenté par le Cabinet LEGROS-COIFFIER.

Monsieur le Maire lui répond que les coûts des 2 propositions sont identiques et insiste sur le fait que, dès le départ, la proposition présentée avait été approuvée et un permis de construire déposé auprès des services compétents.

Il fait observer que c'est seulement depuis qu'il est question de fondations spéciales qu'un débat est engagé. D'autre part, cet aménagement permettrait aux personnes âgées d'accéder aux services administratifs sans souffler et faire des pauses sur le palier.

Plus personne n'ayant d'observation à formuler, Monsieur le Maire soumet ce point au vote des conseillers.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 2 voix contre

- approuve le nouveau projet de mises aux normes accessibilité de la mairie, présenté par le Cabinet d'architectes LEGROS-COIFFIER estimé à 19 900 € HT (23 800,40 € TTC) pour les travaux intérieurs, et, 224 200,00 € HT (268 143,40 € TTC) pour les travaux extérieurs ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la proposition et tout document y afférent,
- charge Monsieur le Maire, au vu de cette nouvelle proposition, de déposer une nouvelle demande de permis de construire.

5.2. Réhabilitation de l'Eglise – Travaux extérieurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires, en l'occurrence :

➤ à l'entreprise FENNEC

- pour le traitement d'une partie du grenier, attaqué par un champignon : la mэрule.
Elle a présenté un avenant s'élevant à 1 565,00 € HT, soit 1 871,74 € TTC.

➤ à l'entreprise ARTHUR KAISER

- pour le remaçonage du chaînage sur pignon, ainsi que la mise en œuvre d'une armature d'enduit dont le montant total HT est de 6 784,22 €, soit 8 113,93 € TTC.
- pour la reprise des encadrements, des joints d'encadrement des fenêtres en pierres de taille ainsi que des reprises de chaînage et d'angles.
L'avenant relatif à ces travaux se monte à 8 623,00 € HT, soit 10 313,11 € TTC.

➤ à l'entreprise Christian SCHWERTZ

- pour la fourniture et la pose de grilles pare-feuilles et de planches de rive pour un montant de 4 553,88 € HT, soit 5 446,44 € TTC.

Monsieur le Maire évoque le très mauvais état de la gouttière du clocher qui avait été changée en 1986-1987 et rappelle que c'est la première fois qu'un échafaudage ceinture l'église.

Il précise qu'il a demandé à l'entreprise VOEGELE, profitant de l'échafaudage, d'établir un devis pour un nettoyage complet des aiguilles, des chiffres et la réfection du cadran.

Enfin, il fait observer que, malgré les avenants au niveau des différents lots, le coût total des travaux est encore inférieur au crédit total budgétisé pour l'opération.

Le Conseil Municipal,

au vu des explications fournies par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte les devis présentés par
 - l'entreprise FENNEC pour un montant HT de 1 565,00 €, soit 1 871,74 € TTC ;
 - l'entreprise ARTHUR KAISER pour un montant HT de 6 784,22 €, soit 8 113,93 € TTC pour le remaçonage du chaînage sur pignon ainsi que la mise en œuvre d'une armature d'enduit et 8 623,00 € HT, soit 10 313,14 € TTC pour la reprise des encadrements, des joints d'encadrement de fenêtres en pierres de taille ;
 - l'entreprise SCHWERTZ pour un montant HT de 4 553,88 €, soit 5 446,44 € TTC.
- charge Monsieur le Maire de signer les avenants et tous documents à intervenir.

5.3. Travaux d'Elagage

Des travaux d'élagage, d'abattage et de plantation doivent être entrepris.

- ✚ Rue des Plumes : abattage d'un arbre et son remplacement par un « Malus Everest » sur tige.
- ✚ Rue de Zillisheim : Essartement et toilettage de 18 « Acer saccharinum ».
- ✚ Rue du Clos St Pierre : Toilettage d'un « robinier » et taille de la haie de Charmes.

Pour ces prestations, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après consultation, le devis de l'entreprise Elagage et Paysage du Haut-Rhin, sise à VIEUX-THANN, pour un montant de 3 458,00 € HT, soit 4 135,77 € TTC.

Faisant suite à la demande exprimée par Monsieur GENDRIN lors de la réunion du 24 octobre dernier, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il recevra Monsieur PETER au cours de la semaine et verra avec lui la question du nettoyage du « Bachilochgraben ».

Quant au remplacement des 2 cerisiers, au niveau de l'Attenberg, il sera effectué par les agents techniques municipaux

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le devis présenté par la Société Elagage et Paysage du Haut-Rhin, pour un montant HT de 3 458,00 €, soit 4 135,77 € TTC ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la commande.

5.4. Programme des travaux Patrimoniaux ONF – Exercice 2012

L'Office National des Forêts a procédé à la programmation des travaux patrimoniaux au sein de la forêt communale de HOCHSTATT pour l'exercice 2012.

Ceux-ci s'élèvent, honoraires inclus, à 5 255,00 € HT, soit 5 713,33 € TTC et doivent, au préalable, être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise la réalisation du programme de travaux patrimoniaux présentés par l'ONF ;
- délègue Monsieur le Maire pour signer les bordereaux en retour.

5.5. Mission géotechnique complémentaire – Mise aux normes Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de réaliser une mission géotechnique G12 complémentaire avec sondages.

Un sondage pressiométrique à 18 m de profondeur permettra de définir le type et la profondeur des fondations, ainsi que le calcul des assises et les estimations de tassement.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de FONDASOL d'un montant de 2 710,00 € HT, soit 3 241,16 € TTC.

Monsieur SCHLIENGER se dit convaincu que malgré cette mission complémentaire, il y aura un affaissement.

Monsieur le Maire soumet ce point à l'approbation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,
après délibération, avec 16 voix pour et 2 voix contre

- décide de confier une mission géotechnique G12 complémentaire avec sondages à FONDASOL conformément au devis du 11 octobre 2011 d'un montant de 2 710,00 € HT, soit 3 241,16 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer la commande.

6. Compte rendu de délégation

En application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande.

6.1. Aménagement paysager zone sportive : Réfection gazon et plantation d'un arbre

Afin de finaliser l'aménagement paysager au niveau de la zone sportive, notamment la réfection et l'engazonnement d'une petite parcelle située à proximité de l'ancien bâtiment « vestiaires-douches », ainsi que la plantation d'un arbre à proximité de la fontaine, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé le devis établi par l'entreprise PHIL'VERT de SPECHBACH LE BAS.

Cette offre s'élève à 3 252,00 € HT, soit 3 889,39€ TTC.

6.2. Diagnostic Sécurité Incendie APAVE pour l'école élémentaire

Monsieur le Maire évoque l'avis défavorable rendu par la Commission de Sécurité d'Arrondissement et notamment le constat récurrent de l'absence du rapport final initial de cet établissement, devant être transmis au secrétariat de la Commission de Sécurité.

Afin de pallier, enfin, à ce manquement et de suivre les directives de cette dernière, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a missionné l'APAVE de MULHOUSE.

Un rendez-vous a d'ailleurs été pris le 30 novembre prochain afin de diagnostiquer les différents travaux d'investissements à mener.

Monsieur le Maire évoque aussi la suite réservée à une demande formulée par la Commission de Sécurité, de prévoir et créer une issue de secours au niveau de la verrière.

Un avis d'appel à candidatures sera lancé lors du prochain Conseil Municipal.

La mission de diagnostic technique s'élève à 2 500 € HT, soit 2 990,00 € TTC.

6.3. Extension de garantie du serveur informatique de la mairie et renouvellement anti-virus

Dans le cadre du fonctionnement et du bon entretien du système informatique de la mairie, il est essentiel de pouvoir bénéficier d'une intervention sur site le lendemain de tout problème sur le serveur, et, de la mise à jour du moteur d'analyse anti-virus Symantec.

A cet effet, Monsieur le Maire a signé les devis correspondants, présentés par la Société COMAB, prestataire informatique de la collectivité, à savoir :

- ⇒ l'extension de garantie du serveur avec intervention sur site le lendemain s'élève à 299,00 € HT, soit 357,60 € TTC ;
- ⇒ le renouvellement de l'abonnement auprès de Symantec pour les 7 postes se monte à 126,00 € HT, soit 150,70 € TTC.

7. Rapport d'activité 2010 de la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité 2010 de la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH, tel qu'il a été validé par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 22 septembre dernier.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui ne fait l'objet d'aucune remarque ni réserve.

Ce rapport est à la disposition du public à la mairie aux heures d'ouverture habituelles.

8. Divers

8.1. Règlement du Cimetière : Prise en compte de l'Ossuaire et du Jardin du Souvenir

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que par délibérations prises respectivement en date du 28 mars 2011 et du 27 juin 2011, celui-ci adoptait le règlement mis à jour du Cimetière et acceptait les devis des Ets BUILTJES de WITTENHEIM pour la création d'un Ossuaire et d'un Jardin du Souvenir.

Eu égard à ces installations, le règlement du Cimetière a fait l'objet d'une mise à jour et d'une transmission pour information et observations éventuelles à l'ensemble des conseillers.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le Règlement du Cimetière mis à jour, intégrant l'aspect législatif afférent à l'Ossuaire et au Jardin du Souvenir ;
- décide de son application avec effet immédiat ;
- charge Monsieur le Maire

- de signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente décision ;
- de procéder à l'affichage de ce règlement et de la porter à la connaissance du public.

8.2. Résultats Opération Brioches 2011

Cette année, l'Opération Brioches a permis de récolter un montant de 3 120,00 €, grâce à la vente de 606 brioches.

Monsieur Fernand HEINIS, Président de l'APEI, remercie les vendeurs bénévoles pour leur efficacité, ainsi que la population hochstattoise pour sa générosité.

Il précise que le bénéfice de cette vente servira à contribuer à l'amélioration du cadre de vie des personnes défavorisées de notre secteur.

8.3. Remerciements

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements parvenus de

- Madame Béatrice SCHUELLER
- Monsieur Joseph BACH

pour l'attention prodiguée à l'occasion de leur 85 ans.

- Monsieur et Madame André JUNG
- Monsieur et Madame Bernard MULLER
- Monsieur et Madame Paul SIEGEL
- Monsieur et Madame Alphonse WIEDEMANN

pour le panier garni offert par la municipalité à l'occasion de leurs Noces d'Or.

- l'ensemble des membres du Comité des Fêtes de HOCHSTATT
- l'ensemble des membres de l'Amicale des Boulistes de HOCHSTATT

pour la subvention allouée par la commune à leur association respective.

8.4. Interventions diverses

✚ Monsieur LOCHER, se référant à la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2011, au cours de laquelle l'assemblée entérinait le choix de leds pour l'éclairage public de la rue Soland, signale qu'il a constaté que ce ne sont pas des lampes à leds qui ont été mises en place par CLEMESSY, mais des « Cosmowhite ».

✚ Il explique également que depuis que le transformateur de la Grand'Rue a été clôturé, des mauvaises herbes poussent et des riverains ont tendance à confondre cet emplacement avec une canisette.

Il suggère que le sable recouvrant le sol autour du transformateur soit remplacé par des gravillons.

- ✚ En ce qui concerne la mise en page et la conception du « Messenger » 2012, Monsieur LOCHER explique qu'il est toujours en attente de devis, et, demande à Monsieur le Maire de bien vouloir transiger quant au choix définitif.
- ✚ Monsieur LOCHER évoque également des us au niveau du SIGFRA : si un bûcheron comptabilise 100 heures de travail, un stère de bois lui revient.
Cette règle adoptée a été formalisée, précisant qu'à l'avenir, ce ne seront que 3 communes qui, de façon mutualiste, livreront les bûcherons concernés, au nom du SIGFRA.
Il informe de la stabilité des prix et relève une réelle augmentation du prix du m³ de sapin.
Monsieur HECKLEN souhaite que les bûcherons intervenant dans les forêts communales soient sensibilisés à leur environnement, et, ne laissent pas le lieu de leurs travaux dans un état proche de la désolation, mais qu'ils respectent davantage la forêt.
Pour Monsieur LOCHER, ces genres de procédés ne sont pas ceux des bûcherons du SIGFRA.
Monsieur le Maire souhaite que Monsieur DAUVERGNE en soit informé.
- ✚ Monsieur BADER revient sur les récurrents problèmes rencontrés par les utilisateurs de NUMERICABLE, qui sont insatisfaits de leur fournisseur, et, demande à Monsieur le Maire, s'il envisage une action, à l'instar de son homologue de ZILLISHEIM ou s'il n'était pas possible de s'associer à la démarche initiée par ce dernier.
Monsieur le Maire va se mettre en rapport avec Monsieur GOESTER.
- ✚ Monsieur SCHLIENGER relève le saccage auquel se sont livrés, sous les yeux de quelques personnes, deux jeunes du village, cassant gouttières et écoulement des eaux pluviales au niveau du bâtiment des ateliers municipaux.
Il interroge Monsieur le Maire quant à la possibilité de clôturer les lieux.
Les auteurs des faits ayant été identifiés, un courrier sera transmis à leurs parents.
- ✚ Monsieur HAENLIN interroge Monsieur le Maire sur le devenir du baraquement situé sur l'ancien terrain de foot, car celui-ci est ouvert à tous vents et régulièrement squatté.
Monsieur le Maire rappelle que ce bien n'appartient plus à la commune, qu'une info sera faite à la gendarmerie et le nouveau propriétaire, la « SCI du Stade », sera également avisé.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, et, plus personne n'ayant d'observations à formuler, Monsieur le Maire, avant de clore la réunion, rappelle quelques dates :

- le 08 novembre 2011 : Commissions Réunies à la CCSI
- le 11 novembre 2011 : Commémoration de l'Armistice – Messe à 10 heures
Les jeunes majeurs qui voteront pour la 1^{ère} fois ont été conviés à cette manifestation
- le 25 novembre 2011 : Illumination des décors de Noël à 17 h 00
- le 02 décembre 2011 : Marché de Noël de l'AOSE

- le 19 décembre 2011 : Conseil Municipal

Madame FOURNIER annonce également les Journées Portes Ouvertes à l'EPHAD le dimanche 13 novembre prochain.

Après avoir salué l'assemblée, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures 30.

Le Maire,
Michel WILLEMANN